

Pertes physiques d'habitats (étouffement, colmatage)	Biocénoses du médiolittoral meuble de type herbiers de <i>Zostera noltei</i> (1110-1)	I1	Au niveau de cet étage marin (médiolittoral), des herbiers de <i>Z.noltei</i> peuvent se développer sous et/ou à proximité des concessions en surélevé. C'est le cas ici, ou le seul herbier connu de <i>Z.noltei</i> pour ce bassin de production est situé à proximité des concessions en surélevé au niveau des Îles Fougère et Iliavek. Le phénomène d'envasement sur ces concessions est limité du fait de la situation semi-ouverte de la zone, limitant ainsi les dépôts sédimentaires.
Pertes physiques d'habitats (étouffement, colmatage)	Biocénoses du médiolittoral meuble de type vasière (1140)	I1	Les activités d'élevage en surélevé, sur bouchot et en containers peuvent contribuer à cette pression par risque d'envasement des fonds lié aux modifications de l'hydrodynamisme provoqué par les équipements. Ici, les biocénoses du médiolittoral qui composent les vasières intertidales (1140) et jouant un rôle fonctionnel pour l'alimentation de l'avifaune marine sont potentiellement exposées à cette pression. La faible courantologie favorise la sédimentation en formant des fasciés de type vasière intertidale, sur lesquelles se développent des espèces comme des mollusques bivalves filtreurs et des vers polychètes consommés par l'avifaune. Dans ce bassin, certaines zones qui ne sont pour l'heure pas utilisées par les activités de cultures marines peuvent présenter ces prédispositions comme l'anse de Perros, la baie de Saint Anne, la baie de Landrellec, etc.
Dommages physiques : abrasion	Biocénoses du médiolittoral meuble de type herbiers de <i>Zostera noltei</i> (1110-1)	I2	Les activités d'élevage au sol susceptibles de contribuer à cette pression sont liées aux dragages des coquillages et plus généralement aux techniques de ramassage. Ces techniques sont actuellement inexistantes dans ce bassin. Pour l'heure, une seule concessions en élevage à plat est concédée sur le DPM et qui n'est pas exploitée. Des petits herbiers de zostères sont signalés à proximités des structures d'élevage d'Iliavek. L'impact de cette pression n'est cependant pas avéré comme en témoigne la superposition de certaines concessions de cultures marines et d'habitats de type herbiers de zostères et maërl. C'est le cas en baie de Morlaix ou l'expansion récente des herbiers de zostères ne semble d'ailleurs pas se limiter aux secteurs inexploités.
	Biocénoses du médiolittoral meuble de type vasière (1140)		
	Biocénoses de substrat meuble de l'infralittoral de type herbiers (1110-1)	L2	
	Biocénoses de substrat meuble de l'infralittoral de type maërl (1110-3)		
Déchets marins	Biocénoses du médiolittoral meuble de type herbiers de <i>Zostera noltei</i> (1110-1)	I4	Les infrastructures d'élevages non-utilisées et notamment les anciennes tables ostréicoles peuvent potentiellement favoriser des pertes physiques d'habitats par étouffement et colmatage des biocénoses du médiolittoral meuble. Effectivement, ces infrastructures, même inexploitées, peuvent accentuer les phénomènes d'envasement en fonction de leur secteur d'implantation (fond de baie, ria, etc.). Elles peuvent également contribuer au développement de récifs d'huîtres sauvages par le surcapage d'organismes de types bivalves ou favoriser la fixation d'algues macrophytes, accélérant le processus d'envasement. Cette pression demeure faible sur ce bassin de production sur lequel la majorité des concessions est exploitée. Des activités d'entassement de tables ostréicoles ont été observées dans la baie de la Fresnaye (Figure 57).
	Biocénoses du médiolittoral meuble de type vasière (1140)		
	Oiseaux marins	B4	Les déchets marins présentent des risques pour les oiseaux marins qui les avalent ou s'y enchevêtrent. Les espèces principalement touchées étant celles qui s'alimentent en surface (paridés, etc.) et les planctonophages (puffins, etc.). Les fulmars boréaux trouvés morts sur les côtes de la Manche et Mer du Nord présentent fréquemment des quantités élevées de particules plastiques dans leur estomac. Par ailleurs, les poussins de différentes espèces (exemple : cormorans, fou de bassan, etc.) sont parfois retrouvés enchevêtrés dans leurs nids par des déchets de types fils ou filets par exemple. Les activités de cultures marines peuvent contribuer à leur insu et de façon significative à l'émission de déchets plastiques comme les collecteurs, poches, crochets d'attache, etc. arrachés aux structures lors d'épisodes météorologiques important.
Enrichissement excessif en matière organique	Biocénoses du médiolittoral meuble de type herbiers de <i>Zostera noltei</i> (1110-1)	I6	A l'exception de l'élevage au sol, toutes les techniques d'élevage de coquillages peuvent potentiellement générer cette pression. Celle-ci a cependant un impact modéré sur les biocénoses du médio et de l'infralittoral tels que les herbiers de zostères ou les bancs de maërl. Cet impact est localisé, notamment sous les tables et filières ou plus diffus en fonction de la courantologie qui peut remettre en suspension les fèces.
	Biocénoses de substrat meuble de l'infralittoral de type herbiers de <i>Zostera marina</i>	L6	

Enrichissement excessif en matière organique	Biocénoses de substrat meuble de l'infralittoral de type maërl (1110-3)		<i>Idem ci-dessus</i>	
Justification du/des impact(s) potentiel (s) sur les enjeux paysagers				
Enjeu	Pression	Remarques		
Préserver les vues et les sites pittoresques et emblématiques, en maintenant des fenêtres paysagères sur la mer par la mobilisation des outils réglementaires lorsque cela est nécessaire et en préservant via les documents d'urbanisme des communes, l'ouverture des fenêtres panoramiques depuis les voies de déplacement. Lorsque les règles d'urbanisation ne suffisent pas, les communes devront prendre les dispositions complémentaires appropriées.	Obstruction du paysage	Aménagements susceptibles d'obstruer la continuité paysagère qu'offre les belvédères des plateaux rocheux surplombant la mer entre Pestin-les-Grèves et Perros-Guirrec (batiments, pylône, zones de stockage)		
	Dégradation de la qualité architecturale	Ouvrages susceptibles de dégrader la qualité paysagère, exemple : batiments sauvages, en matériaux dégradés		
MESURES DE GESTION PRECONISEES				
Enjeu environnemental	Objectif	Mesure	Priorité mesure	Remarques
Biocénoses du substrat meuble de l'infralittoral de type maërl (1110-3)	Eviter les impacts	Dans l'attente de résultats scientifiques permettant d'évaluer les impacts potentiels des activités de cultures marines et de pêche (programme DECIDER en rade de Brest) sur les bancs de maërl limiter et encadrer temporairement le développement de nouvelles activités de cultures marines au droit des bancs de maërl :		Structures référentes : AAMP, IFREMER, CRC BN, MNHN, IUEM, PNMI, Station Biologique de Roscoff, Bureau d'études
		. sur le maërl en bon état de conservation ou dont la présence a été confirmée récemment, limiter temporairement par précaution le développement des nouvelles activités de cultures marines en fonction des évaluations au cas par cas ;		
		. sur les autres bancs de maërl correspondant le plus souvent aux connaissances historiques, limiter par précaution le développement des nouvelles activités de cultures marines à l'élevage exclusivement sur filières (algues ou coquillages).		
Biocénoses du substrat rocheux du médiolittoral de type champs de blocs (1170-9) et de l'infralittoral de type ceintures de laminaires (1170-6, 1170-7)	Eviter les impacts	Exclure toute implantation d'activités de cultures d'espèces d'algues exogènes à la Bretagne. De manière générale, les plantules destinées à la culture dans un élevage donné, doivent être d'origine locale au bassin de production auquel appartient cet élevage, et qu'en conséquence des garanties doivent être apportées par la filière aquacole concernée.		Se conformer aux avis référents.
		Exclure toute implantation d'activités de cultures d'espèces non- indigènes au futur site d'exploitation.		
Biocénoses du médiolittoral de type herbier de <i>Zostera noltei</i> et de l'infralittoral de type herbiers de <i>Zostera marina</i> (1110-1)	Eviter les impacts	Dans l'attente de résultats scientifiques permettant d'évaluer les impacts potentiels des activités de cultures marines et de pêche sur les herbiers de zostères (par exemple le programme de connaissance entamé par le CRC Bretagne Sud en partenariat avec Cap Atlantique sur le trait du Croisic), limiter et encadrer temporairement le développement de nouvelles activités de cultures marines à l'élevage sur filière dans les zones infralittorales.		
	Réduire les impacts	Déplacer temporairement les structures d'élevage de type tables ostréicoles ou containers sur les surfaces de la concession si elles contribuent localement à accentuer les phénomènes d'envasement ou d'ensablement.		
Biocénoses du médiolittoral de type herbier de <i>Zostera noltei</i> et de l'infralittoral de type herbiers de <i>Zostera marina</i> (1110-1)	Réduire les impacts	Favoriser le déplacement des concessions ou le changement d'assiette des concessions dont l'implantation et l'exploitation peut porter préjudice au développement des herbiers de zostères (interactions appréciées au droit de concessions existantes selon avis scientifique). Favoriser la mise en œuvre de procédures de réaménagement (Art 35 du décret n°83-228) le cas échéant.		
		Favoriser les expérimentations visant à développer des techniques de culture/élevage moins impactantes pour les herbiers de zostères (MAE : Mesures Agro-Environnementales).		Mesures conchyli littorales